

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16 - MOT-Cl9

Déposé le : 13.05.14

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate:

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Lpers-VD : Congé pour aide en cas de maladie d'un membre de sa famille

Texte déposé

Nous vivons une époque où la charge familiale ne se résume pas à la charge des enfants, mais également et de plus en plus à la charge des grands-parents et aux autres membres de la famille au sens plus large.

Aujourd'hui l'Art 35 alinéa de la Lpers sur les Congés divers prévoit un congé pour enfant malade de 5 jours par an.

Or, les séjours en hôpitaux sont de plus en plus courts et les malades sont renvoyés à domicile après quelques jours d'hospitalisation seulement, même parfois à la suite d'une opération importante. Cette politique appliquée par les hôpitaux est prévue pour limiter les coûts de la santé. De fait, elle indique implicitement que l'on attend des familles du malade qu'elles puissent s'occuper de leurs parents ou de tout autre membre de leur famille qui aurait besoin de soutien durant ces périodes difficiles.

Afin de permettre aux personnes de pouvoir assumer les responsabilités que l'on attend d'elles, il convient d'ajouter un alinéa à l'article 35 de la Lpers sous "Congés divers", qui indiquerait qu'en cas de maladie grave de père, mère, conjoint, partenaire enregistré ou d'une personne en faveur de laquelle le membre du personnel remplit une obligation d'entretien, peut bénéficier d'un congé de 5 jours par année moyennant un certificat médical dès le 1er jour

Je remercie le Conseil d'état d'étudier la mise en œuvre de cette disposition en faveur des familles qui permettrait d'assurer une équité de traitement entre les jeunes personnes qui ont charge d'enfants et celles, moins jeunes, qui ont charge d'adultes.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
- (b) renvoi à une commission sans 20 signatures
- (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE
- (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

Nom et prénom de l'auteur : Amélie Cherbuin

Signature :



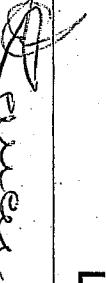
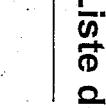
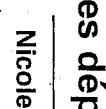
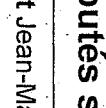
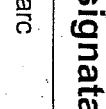
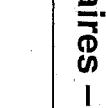
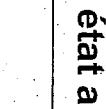
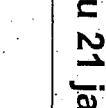
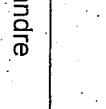
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Aellen Catherine	Chapalay Albert	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chappuis Laurent	Ehrwein Nilhan Céline
Apothiéloz Stéphanie	Cherbuin Amélie	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Bally Alexis	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Bendahan Samuel	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Mathieu	Bezençon Jean-Luc	Gander Hugues
Bolay Guy-Philippe	Bonny Dominique-Richard	Genton Jean-Marc
Borloz Frédéric	Bory Marc-André	Germain Philippe
Bovay Alain	Crottaz Brigitte	Glauser Alice
Brélaz Daniel	De Montmollin Martial	Grandjean Nicolas
Brélaz François	Debilië François	Golaz Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Guignard Pierre
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Buffat Sonya	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Calpini Christa	Divorne Didier	Induni Valérie
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel	Jacquet-Berger Christiane
Dupontet Aline	Ducommun Philippe	Jaqier Rémy
Durussel Josée	Jungclaus Delarze Suzanne	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Kernen Olivier		Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre
Kunze Christian		Oran Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine		Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lachat Patricia		Payot François	Schwaar Valérie
Luisier Christelle		Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Maïhain Raphaël		Perrin Jacques	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier		Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale		Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Mattenberger Nicolas		Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Matter Claude		Randin Philippe	Tosato Oscar
Mayor Olivier		Rapaz Pierre-Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel		Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Meldem Martine		Renaud Michel	Tschopp Jean
Melly Serge		Rey-Marion Aliette	Uffler Filip
Meyer Roxanne		Rezso Stéphane	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent		Richard Claire	Viollet Pierre
Miéville Michel		Riesen Werner	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe		Rochat Nicolas	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard		Romano Myriam	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane		Roulet Catherine	Wehrli Laurent
Mossi Michele		Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Neirynck Jacques		Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice		Ruch Daniel	Yasin Jean-Robert
Nicolet Jacques		Ruiz Rebecca	Züger Eric